Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20230417-dec_0092_2023-AU Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023



Acte publié le 19.04.23 7. Finances locales

7.0 - Finances

N°92 - 2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DECISION DU MAIRE

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet mobilités actives – aménagements cyclables

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant la volonté politique de proposer des alternatives en matière de mobilité;

Considérant que les créations de voie douce et d'aménagements adaptés pour les vélos permettront de favoriser la pratique quotidienne du vélo ;

Considérant que le projet de prolongement de la voie douce de Pont-Audemer permettra de sécuriser la connexion de l'est à l'ouest de la commune ;

Considérant que ce projet connectera directement le futur quartier de la « cartonnerie » au centreville ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une politique vélo plus globale de la « Risle à vélo » ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

Plan de financement prévisionnel - prolongement de la voie douce - tranche 3				
Dépenses HT		Recettes		
Aménagements cyclables - Quai Felix Faure /				
Quai de la Ruelle	829 877,80€	Fonds de mobilités actives	50%	952 938,90 €
Passerelle vélo - piétonne (Cartonnerie -				·
Quai Felix Faure)	1 076 000,00€	DETR / DSIL	30%	571 763,34€
		Ville de Pont-Audemer	20%	381 175,56 €
Total	1 905 877,80€	Total		1 905 877,80 €

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet fonds de mobilités actives – aménagements cyclables 2023 au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 17 février 2023

le Maire de Pont-Audemer

Alexis Darmois

